



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/471
9 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Points 12, 21, 33, 35, 44, 45, 46, 47,
48, 55, 94, 95, 96, 97, 98, 100,
101, 102, 103, 104, 106, 112, 114,
115, 119 et 120 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE PALESTINE

MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90

SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET
LES DOMAINES CONNEXES

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET
DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES ET QUESTIONS CONNEXES

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE

CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

PROMOTION DE LA FEMME

SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Lettre datée du 4 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe la Déclaration des Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, adoptée lors de leur vingtième réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 27 septembre 1996 (voir annexe).

Au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 12, 21, 33, 35, 44, 45, 46, 47, 48, 55, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 112, 114, 115, 119 et 120 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Costa Rica auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe des 77, New York

(Signé) Fernando BERROCAL-SOTO

/...

ANNEXE

Déclaration des Ministres des affaires étrangères des États membres
du Groupe des 77, adoptée lors de leur vingtième réunion annuelle
tenue le 27 septembre 1996 à New York

1. La vingtième Réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine s'est tenue à New York, le 27 septembre 1996.
2. Les Ministres ont souligné que le Groupe des 77 et la Chine étaient devenus une force majeure dans les affaires mondiales et ont insisté sur la contribution utile qu'ils ont apportée dans les 30 dernières années au développement et à la coopération économique internationale. Les Ministres ont souligné qu'il fallait améliorer la coopération au sein du Groupe des 77 et la Chine afin de définir des stratégies à moyen et à long termes pour mieux mobiliser une force collective, grâce à des positions et des démarches bien coordonnées visant à protéger les intérêts généraux des pays en développement. Il convenait également d'améliorer la capacité de négociation du Groupe sur les principales questions relatives au développement examinées dans le cadre du système des Nations Unies, en reconnaissant que les pays en développement, en général, faisaient encore face à de nombreux problèmes communs découlant de l'interdépendance croissante entre les nations et de la mondialisation de plus en plus rapide de l'économie.
3. Les Ministres se sont déclarés convaincus de la validité et de la pertinence des objectifs et des principes du Groupe des 77 et de la Chine. Ils ont réaffirmé leur volonté résolue de réaliser ces objectifs et de respecter les principes contenus dans la Déclaration commune adoptée par la Réunion ministérielle spéciale visant à célébrer le trentième anniversaire de la création du Groupe des 77, organisée à New York, le 24 juin 1994.
4. En passant en revue l'évolution de la situation économique mondiale, les Ministres ont reconnu l'importance, pour la croissance économique mondiale et le développement du commerce, des progrès économiques réalisés par certains membres du Groupe et du rôle grandissant que jouait le Groupe sur la scène économique mondiale. Dans le même temps, ils ont constaté avec préoccupation que d'autres membres du Groupe continuaient à faire face à de sérieuses difficultés et à connaître une croissance économique lente, voire négative. Les Ministres ont souligné qu'il importait d'accroître d'urgence le soutien international apporté aux pays en développement, en particulier en Afrique, et aux pays les moins avancés, afin de multiplier les possibilités de croissance et de développement de ces pays.
5. Les Ministres ont souligné que la mondialisation et la libéralisation étaient des processus qui suscitaient des problèmes mais ouvraient aussi des possibilités à presque tous les pays, quoique de façon très différente. Les progrès réalisés dans certains pays contrastaient avec l'instabilité et la marginalisation qui régnaient dans d'autres, en particulier dans les pays en développement. Une tendance aussi déséquilibrée exigeait un partenariat plus étroit et la concrétisation des engagements pris en matière de coopération internationale, de façon que les pays en développement puissent tirer parti au

mieux de la mondialisation et de la libéralisation. Ces processus devaient reposer sur les principes de la non-discrimination et de l'interdiction de mesures et d'avantages compétitifs déloyaux, et sur la conviction qu'il fallait accorder aux pays en développement des garanties et un régime préférentiel.

6. Les Ministres se sont à nouveau déclarés préoccupés par les besoins particuliers et la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, obstacles empêchant encore ces pays de participer efficacement au processus de mondialisation rapide de l'économie. À cet égard, le Programme d'action de la Barbade devrait être considéré comme un instrument des plus complets permettant à la communauté internationale de résoudre cette question et d'autres problèmes graves touchant les petits États insulaires en développement. Les Ministres ont constaté avec préoccupation que, si les États insulaires avaient déployé de nombreux efforts au niveau national, il n'y avait pas eu de soutien correspondant au niveau international. Les Ministres ont à nouveau lancé un appel pour qu'on redouble d'efforts au niveau international afin de mettre en oeuvre et de suivre le Programme d'action de la Barbade.

7. Les Ministres ont appelé la communauté internationale à prêter une attention particulière aux problèmes et besoins spéciaux des pays en développement sans littoral, en particulier par la coopération technique et l'assistance financière des pays développés et des institutions financières multilatérales, pour leur permettre de participer efficacement à une économie en mondialisation rapide. Les Ministres ont noté à ce propos que les pays en développement de transit connaissant de graves problèmes économiques, les efforts qu'ils faisaient pour mettre en place une infrastructure viable pour le transport en transit appelaient également un soutien financier et technique de la part de la communauté internationale.

8. Les Ministres ont invité la communauté internationale, en particulier les pays développés, à créer un environnement économique et financier international équitable et porteur pour aider à éliminer la pauvreté, favoriser une croissance économique soutenue et le développement durable dans les pays en développement, en éliminant les barrières commerciales et les restrictions à l'accès aux marchés, en augmentant la quantité et la qualité de l'aide publique au développement, en encourageant les apports de capitaux et de technologies à destination des pays en développement et en permettant à ces derniers d'accéder plus facilement aux capitaux des institutions financières internationales et des sources privées.

9. Les Ministres se sont inquiétés du fossé grandissant entre pays développés et pays en développement, des perspectives encore incertaines de reprise économique mondiale et de leurs conséquences pour les pays en développement. Ils ont souligné la nécessité d'une action multilatérale concertée pour réaliser les objectifs de la Charte des Nations Unies, tant pour résoudre les problèmes économiques et sociaux que pour favoriser la paix et la sécurité. À cette fin, ils ont demandé que les pays en développement puissent participer totalement à la prise de décisions et à la solution des problèmes économiques mondiaux grâce au renforcement du multilatéralisme pour favoriser la croissance économique et le développement.

10. Les Ministres ont appelé les pays développés à s'abstenir de prendre des mesures visant à imposer de nouvelles conditions pour la coopération économique internationale, en particulier dans les domaines du commerce et de l'environnement, des conditions d'emploi, de l'aide publique au développement et du transfert de technologies, ainsi que des restrictions à l'accès au marché des produits de base, des produits manufacturés et des services des pays en développement, en particulier compte tenu de la réduction des ressources disponibles pour la coopération pour le développement.

11. Les Ministres ont réaffirmé qu'il fallait obtenir d'urgence une augmentation sensible de l'aide publique au développement (APD), celle-ci ayant fléchi ces dernières années. À cet égard, ils ont vivement recommandé que les objectifs internationalement convenus d'APD et les engagements en matière de ressources nouvelles et supplémentaires soient respectés, et en particulier que les pays donateurs ne l'ayant pas encore fait, honorent leur engagement d'allouer à l'APD 0,7 % de leur PNB d'ici à l'an 2000, ainsi que les engagements énoncés dans l'Action 21 et 0,15 % dans le cas des pays les moins avancés conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Paris adoptés en septembre 1990. Les Ministres se sont également déclarés préoccupés par la réduction de l'APD, en particulier la contraction de l'APD en termes réels pour les pays d'Afrique et les pays les moins avancés. Ils ont également souligné que les pays donateurs devaient améliorer la qualité de l'APD, notamment en réduisant les frais de remboursement. Ils ont rappelé qu'il était urgent de réunir une conférence des Nations Unies sur le financement du développement et se sont félicités de la recommandation récemment formulée à cet égard par le Secrétaire général dans son rapport sur un agenda pour le développement.

12. Les Ministres se sont déclarés très préoccupés par la crise financière chronique que connaissait l'Organisation des Nations Unies parce que certains États Membres, en particulier ceux dont la quote-part était la plus importante, ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations financières en totalité, en temps voulu et sans conditions. L'ampleur de la crise était sans précédent et avait quasiment laissé l'Organisation au bord de la faillite; elle représentait donc la menace la plus sérieuse pour la coopération multilatérale pour le développement. Elle s'était également traduite par des retards dans le remboursement des pays fournissant des contingents, en particulier les pays en développement.

13. Les Ministres ont rappelé que les États Membres avaient sur le plan juridique l'obligation d'assumer les dépenses de l'Organisation conformément à la Charte des Nations Unies et devaient verser leurs quotes-parts en totalité, en temps voulu et sans conditions. Tout en reconnaissant qu'il fallait faire preuve de compréhension vis-à-vis de ceux qui étaient temporairement incapables de s'acquitter de leurs obligations financières en raison de difficultés économiques sérieuses, les Ministres ont appelé les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier certains des principaux contributeurs, à ne ménager aucun effort pour verser leur quote-part sans conditions, en totalité et en temps voulu.

14. Les Ministres ont réaffirmé que le principe de la "capacité de paiement" était fondamental dans le calcul des quotes-parts des États Membres. Ils ont par ailleurs souligné que dans le cas des pays en développement, le calcul ne

devrait pas se faire à un taux plus élevé que leur capacité de paiement en conséquence d'ajustements du barème. Les Ministres ont noté que la quote-part minimale actuelle marquait une sérieuse dérogation au principe de la capacité de paiement pour un grand nombre de petits États Membres en développement. Ils ont invité la cinquante et unième session de l'Assemblée générale à abaisser la contribution minimale et à accorder une attention suffisante aux difficultés des pays les moins avancés et d'autres pays en développement.

15. Les Ministres ont également réaffirmé que le principe contenu dans le barème spécial des quotes-parts fixé dans la résolution 3101 (XXVIII) pour la répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix devait être adopté à titre permanent. À cet égard, ils ont souligné que le barème de financement de ces opérations devait refléter visiblement les responsabilités particulières des membres permanents du Conseil de sécurité et la situation économique des autres pays ou groupes de pays, en particulier des pays en développement. Les Ministres ont par ailleurs souligné que la fixation d'un plafond et d'un plancher pour les membres permanents du Conseil de sécurité était totalement inacceptable.

16. Les Ministres se sont déclarés préoccupés par les coupures financières frappant le budget-programme déjà très restreint de l'ONU, qui menaçaient le fonctionnement même de l'Organisation et entravaient sa capacité de mener à bien les programmes et les activités que les États Membres lui avaient confiés, en particulier dans le domaine de la coopération internationale et régionale pour le développement. À cet égard, les Ministres ont souligné qu'il était nécessaire de réformer l'Organisation, de renforcer plutôt que d'affaiblir l'exécution de tous les programmes et activités approuvés et les structures d'appui du secrétariat.

17. Les Ministres ont réaffirmé quelles étaient les activités de l'Organisation auxquelles le Groupe des 77 et la Chine accordaient la priorité et qui reposaient sur les principes de paix, de développement, d'égalité et de justice. Ils ont rappelé que le développement devait avoir une place prioritaire dans le programme d'action de la communauté internationale et faire partie intégrante des travaux du système des Nations Unies.

18. Les Ministres se sont félicités des initiatives prises par le Secrétaire général et le Secrétariat pour dynamiser la coopération internationale pour le développement économique et social malgré des conditions difficiles et de graves contraintes financières. À cet égard, ils se sont déclarés préoccupés par la baisse des ressources consacrées à cette fin. Les Ministres ont réaffirmé qu'ils appuyaient la fonction publique internationale et ont souligné qu'il fallait améliorer les conditions d'emploi afin que l'ONU puisse attirer et conserver du personnel de haut calibre, sur la base d'une représentation géographique la plus large possible, de l'équilibre et de l'égalité entre le personnel masculin et féminin.

19. Les Ministres ont souligné qu'il était urgent que la communauté internationale appelle certains pays développés à abroger immédiatement leurs lois et règlements ayant des effets extraterritoriaux négatifs et toutes autres formes de mesures économiques coercitives contre les pays en développement. Ils ont souligné que de telles actions allaient à l'encontre des principes consacrés

par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures, et menaçaient aussi gravement la liberté de commerce et d'investissement, consacrée elle aussi par de nombreux instruments juridiques internationaux, et notamment dans les principes qui sont à l'origine de l'Organisation mondiale du commerce.

20. Les Ministres ont réaffirmé que dans un monde de plus en plus interdépendant, il était essentiel de raviver le dialogue entre pays développés et pays en développement afin de renforcer la coopération mondiale pour le développement sur la base de l'avantage réciproque et du partage des responsabilités. Ils ont réaffirmé en outre que la communauté internationale devait accepter l'idée qu'un partenariat mondial était indispensable pour progresser efficacement vers la paix et la prospérité.

21. Les Ministres ont souligné que la résolution 50/122 de l'Assemblée générale intitulée "Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat" pourrait servir à renforcer encore les efforts que faisait la communauté internationale pour donner suite aux engagements et aux décisions pris d'un commun accord lors des grandes conférences des Nations Unies, et pour appliquer les principales résolutions des Nations Unies en la matière. Le dialogue pourrait également servir à examiner les nouvelles questions pressantes que posait le renforcement du partenariat mondial pour le développement. À cet égard, les Ministres ont souligné qu'il importait que le dialogue de haut niveau envisagé dans la résolution citée plus haut et qui devait avoir lieu prochainement sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs incidences soit couronné de succès.

22. Les Ministres ont souligné qu'il était d'une importance vitale d'assurer un suivi efficace aux principaux sommets et conférences des Nations Unies tenus depuis 1990, à savoir le Sommet mondial pour les enfants, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Les engagements, recommandations et mesures convenus lors de ces conférences devraient être mis en oeuvre dans les meilleurs délais. Il importait particulièrement à cet égard de respecter les engagements concernant le financement des mesures prévues par les conférences, et de mettre en place des dispositifs institutionnels efficaces pour leur suivi. En ce qui concernait ce dernier point, les Ministres se sont félicités que le Conseil économique et social ait adopté à sa session de fond de 1996 la résolution 1996/39 qui contribuerait à améliorer la capacité du système des Nations Unies d'exécuter les décisions prises lors des conférences.

23. Les Ministres se sont à nouveau déclarés résolus à négocier un agenda pour le développement ayant une orientation pratique et répondant aux besoins urgents en matière de coopération internationale pour le développement, qui replace le

développement au coeur des préoccupations internationales et renforce le rôle et les résultats de l'ONU dans les domaines économique et social. L'Agenda pour le développement devrait contenir des propositions ciblées, concrètes et pragmatiques qui pourraient se traduire par des actes et passer au stade opérationnel, et s'appuieraient sur des priorités mondiales fixées par les plans d'action des principaux sommets et conférences des Nations Unies. À cet égard, les Ministres ont pris note de l'avancement des négociations sur l'Agenda pour le développement et ont apporté leur soutien à la décision 50/45 de l'Assemblée générale, en vertu de laquelle le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un agenda pour le développement devrait poursuivre ses travaux pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée, afin d'achever l'élaboration de l'Agenda dès que possible. Les Ministres ont invité tous les États Membres à s'engager à collaborer de leur mieux pour élaborer un agenda pour le développement constructif. Les Ministres ont souligné qu'il importait que, d'ici à la prochaine session du Groupe de travail, le document portant sur un agenda pour le développement puisse faire l'objet d'une analyse pertinente et bénéficier de l'apport du Centre du Sud.

24. Les Ministres ont fait remarquer que si dans les pays développés les problèmes d'environnement sont associés à des modes de consommation et de production non viables, ceux qui touchent les pays en développement sont, dans une large mesure, dus à la pauvreté et au sous-développement ainsi qu'à des ressources financières et techniques limitées. Les Ministres ont souligné la nécessité d'une application rapide et intégrale des engagements et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui revêtent aujourd'hui plus que jamais un intérêt particulier. À cet égard, ils ont signalé que la mise en oeuvre des recommandations ne devait pas porter atteinte au droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti de l'utilisation de leurs ressources essentielles pour une croissance économique soutenue et un développement durable. Ils ont vivement déploré que, quatre ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les engagements concernant l'octroi de ressources financières nouvelles ou additionnelles, le transfert de techniques écologiquement rationnelles à des conditions concessionnelles et préférentielles, la coopération scientifique et technique et la diffusion suffisante de l'information ne se soient pas concrétisés. Ils ont souligné que les ressources actuelles du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étaient largement insuffisantes. Dans ce contexte, ils ont également invité instamment la communauté internationale, en particulier les pays développés, à honorer tous leurs engagements, tels qu'ils sont énoncés dans l'Action 21, y compris ceux contractés lors des grandes conventions issues du processus de la CNUED. Ils ont souligné par ailleurs que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 donnerait à la communauté internationale l'occasion unique d'analyser les principaux obstacles qui entravent l'application effective d'Action 21, de présenter des propositions concrètes pour aborder ces questions et de garantir la mise en oeuvre, dans les plus brefs délais, du "nouveau partenariat mondial" pour une croissance économique soutenue et un développement durable dans tous les pays, notamment les pays en développement, qu'avait envisagé le Sommet de Rio.

25. Les Ministres ont réaffirmé qu'il était urgent de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour garantir l'instauration d'un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, équitable, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible afin d'aboutir à l'intégration complète des pays en développement dans l'économie mondiale et le nouveau système commercial international. Ils ont rappelé la nécessité d'une application intégrale des accords issus du Cycle d'Uruguay et ont invité les États membres, notamment les pays développés, à honorer pleinement les engagements contractés dans l'Acte final, y compris la mise en place des mesures visant à atténuer les incidences préjudiciables sur les pays en développement. À cet égard, les Ministres ont souligné l'importance de la première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Singapour en décembre 1996. Ils ont également rappelé que l'Acte final accorde un traitement spécial et différentiel aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux pays importateurs nets de produits alimentaires. Ils ont aussi dénoncé le fait que sous prétexte de se conformer à de nouveaux concepts visant à établir un rapport entre les normes nationales en matière d'environnement, la législation du travail et autres, les pays en développement sont soumis à des mesures commerciales arbitraires et des pressions, lesquelles ne sont en réalité que des mesures de protectionnisme déguisé. Les Ministres ont également mis l'accent sur la nécessité de garantir l'universalité de l'Organisation mondiale du commerce et à cet effet ont demandé que le processus d'adhésion des pays en développement qui souhaitent devenir membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce soit accéléré. En outre, ils ont souligné que lors de l'examen des demandes, aucune considération politique ne devrait être invoquée pour empêcher l'adhésion des pays en développement.

26. Les Ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la persistance d'un environnement économique extérieur néfaste pour le développement se caractérisant, entre autres, par un accroissement des tendances protectionnistes dans les actes unilatéraux et coercitifs entrepris par les pays développés.

27. Les Ministres ont constaté avec préoccupation qu'on cherchait à surcharger l'ordre du jour de la nouvelle Organisation mondiale du commerce, ce qui pourrait détruire l'équilibre soigneusement établi entre les droits et les obligations négociés dans le contexte des accords issus du Cycle d'Uruguay. Les Ministres ont attiré l'attention sur le fait que l'introduction de l'étiquetage écologique ou de clauses sociales dans le régime du commerce international aurait une incidence négative sur la croissance économique et le développement, et imposerait un fardeau économique et social injustifiable aux pays en développement. Ils ont souligné que l'application et le respect de ces accords ainsi que l'adoption de mesures visant à atténuer les conséquences préjudiciables aux pays en développement devraient constituer des priorités essentielles. Les Ministres ont insisté sur le fait que la CNUCED devrait continuer de faciliter l'intégration des pays en développement dans le système commercial international en complémentarité avec l'Organisation mondiale du commerce et de promouvoir le développement grâce aux échanges commerciaux et aux investissements.

28. Les Ministres ont déploré que malgré les diverses approches adoptées par la communauté internationale au cours des 10 dernières années, la crise de la dette soit toujours l'un des principaux obstacles au développement des pays en

développement, notamment des pays les moins avancés, ainsi que des pays dont les revenus sont les plus faibles, des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de ceux qui ont des revenus intermédiaires. Ils ont réaffirmé que la communauté internationale, en particulier les pays créanciers et les institutions financières internationales devraient adopter d'urgence une solution efficace, globale, équitable, définitive, orientée vers le développement et durable au problème de la dette des pays en développement, incluant une réduction de la dette, une augmentation des subventions ainsi que des apports financiers assortis de conditions favorables, notamment pour les pays les moins avancés et l'Afrique. Ils ont fait remarquer qu'il était également urgent que la réunion tenue conjointement entre le FMI et la Banque mondiale en octobre 1996 débouche sur une solution définitive et efficace en ce qui concerne les dettes multilatérales des pays en développement. Dans le même temps, ils ont également souligné que, dans les pays débiteurs, les politiques d'ajustement structurel ne devaient pas avoir pour effet de détourner les ressources des priorités sociales.

29. Les Ministres ont noté que le financement octroyé par les institutions financières multilatérales grâce à leurs divers mécanismes préférentiels se sont révélés insuffisants face aux exigences du développement. Ils ont invité les pays donateurs développés à accroître sensiblement le capital de base de la Banque mondiale et du FMI et à respecter leurs engagements au titre de la onzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA). Les Ministres ont également invité les pays développés à augmenter les ressources destinées au Fonds international de développement agricole (FIDA), au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à la Facilité d'ajustement structurée (FAS) et à la Facilité d'ajustement structurée renforcée (FASA) et ont appuyé la transformation de la FASA en un mécanisme permanent du FMI.

30. Les Ministres ont exhorté la communauté internationale à faire preuve d'une plus grande détermination dans la recherche de solutions durables aux grands problèmes auxquels le continent africain a à faire face, en accordant une plus large place à la coopération et à l'intégration régionales et sous-régionales, à la recherche d'une solution durable au problème de la dette extérieure de l'Afrique, à la diversification des économies africaines, en facilitant l'accès aux débouchés commerciaux, en augmentant les flux de ressources et en favorisant les transferts de technologie. Les Ministres se sont félicités de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 à l'occasion duquel l'Afrique et la communauté internationale ont renouvelé leurs engagements et adopté un ensemble de recommandations sur de nouvelles mesures destinées à redynamiser l'exécution du nouvel Ordre du jour dans un esprit de partenariat. L'examen à mi-parcours a révélé que la région connaissait une évolution positive depuis quelques années. La situation socio-économique de l'Afrique n'en demeure pas moins critique et, pour consolider les bons résultats obtenus, il est nécessaire que la communauté internationale continue de soutenir les efforts du continent africain en lui fournissant des ressources nouvelles et additionnelles et en garantissant un environnement économique extérieur favorable. Les Ministres ont confirmé que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique devrait compléter le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et contribuer ainsi à son exécution.

31. Les Ministres ont demandé instamment que l'on mette en oeuvre intégralement et effectivement le Programme pour l'Habitat et qu'on renforce le rôle et les fonctions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), en tenant compte du fait que le Centre devrait axer essentiellement son action sur des objectifs et des questions stratégiques bien définis et examinés en détail. Ils ont renouvelé leur engagement à l'égard de la réalisation progressive et totale de l'objectif du droit à un logement adéquat, comme énoncé dans les instruments internationaux. À cet égard, ils ont rappelé que les femmes, les enfants et les jeunes avaient tout particulièrement besoin de conditions de vie sûres, saines à l'abri du risque. C'est pourquoi les Ministres ont annoncé qu'ils soutenaient tous les efforts en faveur de la mise en oeuvre fructueuse du Programme pour l'Habitat et de son Plan d'action. S'agissant de l'exécution du Programme pour l'Habitat, ils ont rendu justice aux apports des plans d'actions régionaux et nationaux élaborés à l'occasion de cette Conférence. Les Ministres ont accueilli avec satisfaction le rôle de premier plan joué par le Groupe des 77 et la Chine dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration d'Istanbul et de son Programme pour l'Habitat II. Ils ont salué les Présidents des sections de New York et de Nairobi pour les contributions remarquables qu'avait apportées le Groupe des 77 et la Chine à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

32. Les Ministres ont exprimé leur ferme soutien au Sommet mondial de l'alimentation qui se tiendra au Siège de la FAO, à Rome, du 13 au 17 novembre 1996. Ils attachaient une grande importance à cet événement car, pour la première fois, des dirigeants politiques du monde entier se réuniraient pour réexaminer et renouveler les engagements politiques qu'ils avaient contractés en ce qui concernait l'élimination de la faim et de la malnutrition et pour aborder la question de la sécurité alimentaire pour tous, en adoptant des politiques et mesures qui seraient appliquées aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Malgré les décisions importantes prises lors de la Conférence mondiale de l'alimentation, en 1974, près de 800 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, notamment dans les pays en développement, souffrent de faim et de malnutrition chronique, et 200 millions d'enfants de moins de cinq ans présentent de graves carences en protéines. Les Ministres ont donc prié instamment tous les gouvernements représentés lors du Sommet d'adopter des politiques et d'élaborer des mesures concrètes pour résoudre cet important problème et prévenir toute crise sociale et humanitaire à court terme.

33. Les Ministres sont pleinement conscients du rôle central que joue la santé dans le développement économique et social. Ce sont les individus qui constituent les forces motrices de ce processus, et si l'on ne protège pas leur santé, il sera impossible d'atteindre les objectifs du développement. Les Ministres ont insisté vivement sur le fait que les partenaires du développement devaient redoubler d'efforts dans les nations les plus touchées par la pauvreté et les maladies, notamment celles qui étaient apparues récemment, afin de mettre en oeuvre le plan de la santé pour tous, préconisé par l'OMS. Dans un contexte de mondialisation croissante, la santé d'une partie de la planète affecte obligatoirement l'autre partie et il est de plus en plus nécessaire d'oeuvrer ensemble à la santé de la population mondiale.

34. Les Ministres ont rappelé que l'Assemblée générale avait proclamé l'année 1996 Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et déclaré la période allant de 1997 à 2006 première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, les Ministres ont réaffirmé que l'objectif de l'élimination de la pauvreté dans le monde était un impératif éthique, social, politique et économique qui ne pouvait être concrétisé que grâce à une approche multidimensionnelle et intégrée. Ils ont également souligné qu'il fallait mettre à exécution tous les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social. À cet effet, ils se félicitent de la tenue, en l'an 2000, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui analysera et évaluera les résultats du Sommet, et examinera de nouvelles initiatives en faveur de l'élimination de la pauvreté.

35. Les Ministres ont reconnu qu'il était indispensable d'axer les mesures et les efforts internationaux sur les causes profondes de la pauvreté et de satisfaire les besoins essentiels de tous. Ces efforts devraient également porter sur l'élimination de la faim et de la malnutrition; la garantie de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de l'emploi, de moyens de subsistance, de services de santé primaire, d'eau potable et d'assainissement, d'un logement adéquat et d'une participation à la vie sociale et culturelle. Les Ministres ont souligné que la féminisation de la pauvreté devenait un problème grave, et qu'il fallait accorder une priorité particulière aux besoins et aux droits des femmes et des enfants, qui sont souvent les principales victimes de la misère ainsi qu'aux besoins des groupes et personnes vulnérables et défavorisés.

36. Les Ministres ont reconnu que l'éducation était un droit fondamental en même temps qu'un outil indispensable pour atteindre les objectifs d'égalité, de développement et de paix. Ils ont prié instamment la communauté internationale d'appliquer les recommandations pertinentes prises lors de toutes les conférences internationales relatives à l'éducation en vue d'éliminer l'analphabétisme dans le monde.

37. Les Ministres ont également souligné qu'une éducation non discriminatoire sans distinction de race, de nationalité d'origine, de sexe, d'âge ou non fondée sur une incapacité aurait des conséquences favorables pour tous et contribuerait à instaurer des relations plus égalitaires entre les femmes et les hommes. L'alphabétisation des femmes est essentielle pour améliorer la santé, la nutrition et l'éducation dans la famille. En outre, elle favorise la démarginalisation des femmes, leur permettant ainsi de participer au processus de prise de décisions dans les sociétés.

38. Les Ministres ont renouvelé leur volonté d'aboutir à une ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et à la signature par tous les États de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et de son Plan d'action ainsi qu'à leur application effective.

39. Les Ministres ont mis en lumière l'importance de la prévention et de l'élimination de toutes les formes et manifestations de violence à l'égard des femmes et des fillettes.

40. Les Ministres sont pleinement conscients de la nécessité de renforcer toutes les capacités des fillettes et des femmes de tous âges, de garantir leur pleine participation, dans l'égalité, à la construction d'un monde meilleur pour tous et d'accroître leur rôle dans le processus de développement.

41. Les Ministres espèrent que l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, examinera avec toute l'attention voulue la recommandation présentée par le Conseil économique et social sur l'adoption d'une Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique.

42. Les Ministres sont convaincus que les nouvelles formes d'activités criminelles utilisées par les organisations qui se livrent au trafic international des drogues exigent un renforcement de la coopération internationale, un renouvellement de la détermination de la communauté internationale à lutter contre ces menaces ainsi que la formulation de nouveaux objectifs, stratégies et approches qui, tout en respectant la souveraineté des États, permettront de lutter plus efficacement contre le trafic illicite des drogues, des armes, le détournement des précurseurs et des produits chimiques essentiels et le blanchiment de l'argent par des opérations financières et non financières. Les Ministres soutiennent pleinement la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre l'abus des drogues et au trafic illicite des stupéfiants en vue de stimuler la coopération internationale et de résoudre ces questions primordiales.

43. Les Ministres ont réaffirmé l'importance de la contribution qu'apportent les organisations non gouvernementales aux activités de l'Organisation des Nations Unies et se félicitent que l'Assemblée générale examine, à sa cinquante et unième session, la question de la participation des ONG à tous les domaines d'activités de l'Organisation, à la lumière de l'expérience acquise lors des arrangements relatifs aux consultations entre ces organisations et le Conseil économique et social.

44. Les Ministres ont insisté sur l'importance vitale du renforcement et de la revitalisation du système des Nations Unies comme moyen d'intensifier la coopération économique internationale. À cet égard, ils ont souligné l'importance des délibérations du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'Assemblée générale et le Secrétariat ainsi que de l'adoption de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale sur les mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Ils ont insisté sur l'urgence d'une application intégrale et rapide des dispositions concernant l'augmentation des ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement; l'instauration de nouvelles modalités de financement; la réaffirmation des rôles distincts du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social; la nécessité de renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans le processus de prise de décisions, de centrer davantage les travaux de la session de fond du Conseil économique et social et de leur donner une orientation plus pratique; et de renforcer le débat annuel sur les mesures à prendre afin de garantir un échange de vues complet entre le système des Nations Unies et les organismes des accords de Bretton Woods. Toute restructuration et revitalisation devrait avoir pour

objectif global de placer la question du développement au premier rang des priorités de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies.

45. Les Ministres ont félicité le Président pour l'efficacité avec laquelle il avait coordonné et harmonisé les vues du Groupe lors des délibérations et des négociations menées au sein des divers groupes de travail de l'Assemblée générale, en particulier ceux concernant la poursuite de la revitalisation et de la restructuration de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, la crise financière de l'ONU, l'élaboration d'un Agenda pour le développement et le renforcement du système des Nations Unies. Ils ont réaffirmé leur volonté résolue de continuer à coopérer avec d'autres groupes régionaux pour poursuivre le processus de réforme et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies.

46. Les Ministres ont réitéré leur souci de renforcer le rôle que jouait l'ONU à l'appui des organismes, programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies qui aidaient les pays en développement à atteindre leurs objectifs de croissance. À cet égard, ils ont réaffirmé avec force leur volonté de soutenir et de renforcer l'action menée par le système des Nations Unies en matière de développement en permettant aux institutions intéressées, notamment le PNUD, l'UNICEF, la CNUCED, l'ONUDI, la FAO, l'UNESCO et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains de continuer à jouer leur rôle de chef de file dans leurs domaines de compétence respectifs.

47. Les Ministres ont souligné que pour resserrer la collaboration entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, il fallait que les pays en développement participent à part entière aux processus de prise de décisions de ces institutions. Ils ont également insisté sur le fait que la concertation menée au niveau intergouvernemental sur les questions de politique macroéconomique mondiale était un excellent moyen d'arriver à une plus grande unité de vues, dans le respect de la pluralité des analyses et des opinions, sur tout ce qui avait trait à la croissance économique soutenue et au développement durable. Les Ministres ont souligné que cet effort de collaboration devait se fonder sur les principes de neutralité et de non-conditionnalité. Ils ont souligné la nécessité de favoriser la mise en place et l'utilisation systématique de nouveaux mécanismes de coopération entre les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes des Nations Unies, ce qui supposerait, entre autres, la participation aux réunions dont le thème pouvait les intéresser, le recueil ou l'échange de données d'information, la recherche et l'analyse des politiques. Les institutions financières multilatérales et l'Organisation mondiale du commerce devraient être invitées à établir des rapports et à réaliser des études sur des sujets pertinents comme la dette extérieure multilatérale, les problèmes posés et les possibilités offertes par l'intégration financière mondiale, le financement du développement et le fonctionnement du système d'échanges multilatéraux, afin de rehausser le débat à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil économique et social.

48. Les Ministres se sont félicités de l'issue de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a réaffirmé le rôle dévolu à la CNUCED en tant que principal organe de l'Assemblée générale des Nations Unies et centre de liaison du système des Nations Unies pour la prise en compte globale du développement et des questions apparentées dans les

domaines du commerce, des finances, des techniques, de l'investissement et du développement durable. En sa qualité d'instance internationale au service du développement, la CNUCED occupe une place privilégiée pour traiter des problèmes nouveaux ou d'actualité, comme l'investissement et l'entreprise, en même temps que les problèmes de plus longue haleine. En conséquence, les Ministres ont réaffirmé leur ferme volonté de renforcer la CNUCED et ont prié instamment la communauté internationale de lui fournir l'appui politique et financier qui lui permettrait de remplir pleinement son mandat. Les Ministres se sont félicités que la CNUCED soit chargée de déterminer et d'étudier les incidences que pouvaient avoir pour le développement les questions relatives aux possibilités de création d'un cadre multilatéral pour l'investissement qui tiendrait compte des intérêts des pays en développement. Les Ministres ont également souligné qu'il fallait que la CNUCED poursuive ses activités concernant les petits États insulaires en développement, et autres économies de faible dimension particulièrement vulnérables en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

49. Les Ministres ont déclaré qu'il était toujours aussi urgent de promouvoir l'industrialisation car c'était un vecteur dynamique capital pour accélérer le développement économique et social des pays en développement en contribuant à éliminer la pauvreté et à créer des emplois productifs. Ils ont souligné qu'avec la mondialisation de l'économie, qui avait de multiples conséquences pour les perspectives de croissance économique et de développement des pays en développement, il était désormais impératif de renforcer la base industrielle de ces pays, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) jouait donc un rôle de plus en plus utile et important. Les Ministres ont insisté sur le fait que l'ONUDI était une institution spécialisée indépendante chargée de la coordination centrale au sein du système des Nations Unies dans le domaine du développement industriel. Ils ont noté avec satisfaction l'achèvement du processus de réforme grâce auquel l'ONUDI avait réussi à accroître son efficacité en tant qu'instance mondiale d'appui et de promotion du développement industriel et dispensateur de services de coopération technique spécialisés. Les Ministres ont réitéré leur ferme intention de renforcer et d'appuyer l'ONUDI dans l'accomplissement de son mandat, et ont prié ladite organisation de permettre aux pays en développement non membres de bénéficier davantage de ses travaux.

50. Les Ministres ont reconnu que la coopération économique sous-régionale et régionale était un bon moyen de dégager de nouveaux créneaux pour le commerce et l'investissement ainsi que les transferts de technologies. Ils ont déclaré que la communauté internationale devait prendre l'engagement ferme de poursuivre la coopération économique régionale dans le cadre d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, non discriminatoire et réglementé. À cet égard, les Ministres ont noté que les commissions économiques régionales constituaient une instance et un mécanisme précieux pour promouvoir et renforcer la coopération régionale. Ces commissions devaient encourager leurs États membres à accroître la coopération régionale dans le cadre des activités économiques et sociales et activités connexes et à resserrer les liens qu'ils avaient forgés entre eux ainsi qu'avec les autres pays du monde dans ces domaines. Les Ministres ont décidé de renforcer les commissions économiques régionales, en qui

ils voyaient d'utiles centres de liaison des Nations Unies axés sur le développement au niveau régional, et d'aider les pays, en particulier les plus petites économies de la région, à appliquer les recommandations des grandes conférences sur le développement.

51. Les Ministres ont réaffirmé leur volonté de renforcer encore la coopération Sud-Sud qui, selon eux, restait un élément à part entière et tout à fait indispensable des efforts menés par les pays en développement pour favoriser la croissance économique, accroître les moyens technologiques et accélérer le développement. À cet égard, les nouvelles réalités politiques et économiques exigeaient qu'un partenariat plus étroit soit mis en place pour exploiter les nouvelles possibilités de renforcement de la coopération Sud-Sud.

52. Tout en constatant l'intérêt croissant et les bonnes dispositions en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud, les Ministres ont déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts pour assurer la réalisation de cet objectif. Les Ministres ont noté à cet égard qu'il importait de créer des centres de liaison régionaux pour coordonner les activités de coopération Sud-Sud au niveau national. Ils ont réitéré leur conviction que la coopération Sud-Sud devait être encouragée par des échanges d'expériences de développement entre pays en développement.

53. Les Ministres ont reconnu l'importance du rôle et des activités du Centre du Sud qu'ils ont de nouveau assuré de leur appui. À cet égard, ils se sont félicités de l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Centre et ont engagé tous les membres du Groupe qui ne l'avaient pas encore fait à envisager de ratifier l'Accord. Il ont également encouragé le Centre du Sud à renforcer ses relations de travail, sa collaboration et son action à l'ONU afin d'appuyer le Groupe des 77. Les Ministres ont aussi invité tous les membres du Groupe des 77 et la Chine à aider financièrement le Centre afin que le montant fixé pour le fonds d'affectation spéciale soit intégralement financé à l'aide de contributions du Sud et que le Centre puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

54. Les Ministres se sont félicités que la décision prise par le Sommet des pays non alignés, tenu à Cartagena les 18 et 20 octobre 1995, de créer un Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud en Indonésie soit appliquée.

55. Les Ministres ont souligné le rôle primordial que les ressources énergétiques et la maîtrise de l'énergie pouvaient jouer pour la croissance économique soutenue et l'essor des pays en développement et ils ont exhorté les membres du Groupe à accroître leur coopération dans ce domaine par l'intermédiaire, entre autres, de projets et d'investissements communs dans tous les secteurs énergétiques, notamment celui des énergies classiques, des énergies nouvelles et renouvelables, et ce, dans le contexte de la coopération Sud-Sud. À cet égard, ils ont prié les pays développés et les institutions financières multilatérales d'appuyer ces activités en fournissant les ressources financières, techniques et technologiques nécessaires.

56. Les Ministres ont réaffirmé que le Système global de préférences commerciales était un outil important pour intensifier la libéralisation des

échanges et la coopération interrégionale entre les pays en développement. À cet égard, les Ministres ont exprimé l'espoir que la deuxième série de négociations sur le Système puisse s'achever cette année. Ils ont souligné qu'il importait que ces négociations visent à élargir le champ d'application du Système, comme le prévoyait l'Accord.

57. Les Ministres ont souligné que la CEPD/CTPD faisait désormais partie intégrante du grand processus de coopération internationale pour le développement. Ils ont rappelé que la CEPD constituait une passerelle naturelle permettant aux pays en développement de prendre véritablement part à l'économie mondiale. Ils ont souligné qu'il convenait d'adopter une approche plus stratégique de la CTPD axée sur des questions prioritaires, comme le stipulaient les nouvelles orientations de la CTPD adoptées par l'Assemblée dans sa résolution 50/199 afin de mieux exploiter les vastes capacités qui existaient dans le monde en développement. À cet égard, il fallait aménager des liens opérationnels plus étroits entre la CEPD et la CTPD. Ils ont donc insisté sur l'importance de l'harmonisation du Programme d'action sur la coopération économique (PACE) et du Programme d'action de Caracas (PAC). Les Ministres ont salué l'appui que le PNUD et son Groupe spécial de la CTPD avaient apporté au Bureau du Président du Groupe des 77 à New York et les ont encouragés à poursuivre en l'intensifiant cette collaboration avec le Groupe des 77 au profit de tous les pays en développement.

58. Les Ministres ont approuvé le rapport du onzième Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero, présenté conformément aux directives sur l'utilisation du Fonds, et approuvé ses recommandations. Ils se sont félicités des résultats enregistrés par le Fonds et sont convenus d'étudier les moyens d'élargir ses ressources.

59. Les Ministres ont félicité le Réseau du tiers monde, deuxième lauréat du prix G-77/PNUD sur la CEPD/CTPD, pour la contribution qu'il apporte à la promotion de la coopération Sud-Sud et pour l'aide précieuse qu'il offre au Groupe des 77 dans divers centres des Nations Unies.

60. Les Ministres se sont aussi félicités de l'issue de la Table ronde qui s'est tenue à New York le 25 septembre 1996 et ont prié le Président de prendre des mesures concrètes pour renforcer l'efficacité institutionnelle du Groupe des 77 et de la Chine et de faire rapport à la vingt et unième réunion ministérielle sur cette question, en faisant notamment des propositions à partir des recommandations formulées par la Table ronde.

61. Les Ministres ont félicité les Présidents du Groupe des 77 et la Chine et du Mouvement des pays non alignés pour les efforts de coordination et de coopération qu'ils faisaient par l'intermédiaire du Comité mixte de coordination du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés dans divers domaines d'activité.

62. Les Ministres se sont inquiétés du ralentissement du processus de paix au Moyen-Orient et ont demandé que la communauté internationale se mobilise de toute urgence pour reprendre le processus là où il s'était arrêté, le réactiver et le mener à son terme, en soulignant la nécessité de respecter tous les accords, systèmes de garanties et engagements conclus au cours des phases

précédentes des négociations de paix. Ils ont également confirmé leur soutien au peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour l'exercice de ses droits inaliénables, dont celui de créer un État indépendant sur son territoire national, y compris Jérusalem. Ils ont également réaffirmé que l'ONU avait une responsabilité permanente pour ce qui était de la question de Palestine. Les Ministres ont également réaffirmé leur appui au processus de paix amorcé à la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient à Madrid, qui vise à instaurer une paix globale, juste et durable dans la région sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et sur le principe de la terre contre la paix. À cet égard, les Ministres ont prié Israël d'appliquer toutes les résolutions de l'ONU et de mettre fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes, notamment le Golan syrien et le Sud du Liban. Ils ont réaffirmé la nécessité d'une assistance internationale pour appuyer les efforts de développement palestiniens dans les domaines économique et social en vue d'un développement durable, et prié la communauté internationale des donateurs de verser l'aide financière promise à l'Autorité palestinienne.

63. Les Ministres ont prié la communauté internationale de fournir une assistance économique spéciale afin de consolider le processus de paix et la relance économique en Angola et autres pays en développement qui se heurtent à des problèmes analogues, en tenant compte des dispositions de la résolution 48/182 de l'Assemblée générale.

64. Les Ministres ont reconnu que si les catastrophes naturelles frappaient sans discrimination les pays du monde entier, lorsqu'elles se produisaient dans des pays en développement, elles causaient des ravages, qu'il s'agisse de pertes en vies humaines ou de destruction de biens et d'infrastructures, et que certains de ces phénomènes risquaient d'être aggravés par les changements climatiques, ce qui n'améliorerait pas le sort des pays en développement les plus vulnérables. Ils ont ajouté qu'il fallait prendre des mesures concrètes pour réduire la vulnérabilité de ces sociétés vis-à-vis des catastrophes naturelles, et engagé la communauté internationale à apporter l'aide requise sur le plan financier aussi bien que technique, aux efforts déployés par les pays en développement pour renforcer les moyens dont ils disposaient au plan national pour faire face à ces phénomènes naturels. À cet égard, les Ministres ont réaffirmé leur appui à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles qui offre un autre cadre d'action permettant, entre autres, d'inclure plus facilement et efficacement l'atténuation des catastrophes naturelles dans la planification du développement durable.

65. Les Ministres ont noté avec intérêt que l'on avait amorcé le processus de ratification de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification et ils ont exprimé l'espoir que la Convention entre en vigueur avant la fin de 1996. À cet égard, ils se sont déclarés très préoccupés par l'état des négociations sur le mandat, le rôle, et les fonctions du mécanisme mondial, qui mobiliserait et affecterait les ressources aux pays en développement les plus touchés. Les Ministres ont prié la communauté internationale, en particulier les pays développés, d'apporter leur soutien financier et technique à l'application de la Convention, confirmant ainsi leur volonté politique et leur ferme intention de créer des dispositifs de mise en

valeur durable des ressources humaines dans les régions qui, du fait de la détérioration progressive des sols, étaient frappées aujourd'hui par la misère et la famine et les régions susceptibles de souffrir de la sécheresse et/ou de la désertification qui, si l'on n'intervenait pas de toute urgence, iraient bientôt élargir le champ de la pauvreté, de la famine, de la dégradation sociale et écologique. Les Ministres se sont également félicités de l'offre faite par le Gouvernement italien et la FAO d'accueillir la première session de la Conférence des Parties à Rome en 1997.

66. Les Ministres ont noté l'état d'avancement des délibérations et des négociations menées pendant la cinquantième session de l'Assemblée générale par les divers groupes de travail ad hoc de l'Assemblée sur la réforme et la revitalisation de l'ONU, et ils se sont déclarés résolus à faire tout leur possible pour conclure rapidement et avec succès les délibérations et les négociations intergouvernementales en la matière.

67. Les Ministres se sont félicités de l'offre faite par le Gouvernement costa-ricien d'accueillir en janvier 1997 une Conférence Sud-Sud sur la finance, le commerce et l'investissement qui aurait pour principal objet d'arrêter des stratégies novatrices visant à accélérer le rythme de la coopération économique et financière entre pays en développement. Dans ce contexte, la Conférence de San José permettrait d'accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas, en tenant compte des réalités nouvelles du monde en développement. Les Ministres ont aussi manifesté l'espoir que cette conférence donne lieu à un nouveau plan d'action concret qui permettrait aux gouvernements des pays en développement, au secteur privé, aux milieux d'affaires et autres instances de la société civile associées à la promotion de la coopération Sud-Sud de mieux savoir faire face aux défis et aux perspectives qu'offrent la mondialisation et la libéralisation de l'économie.

68. Les Ministres attendaient avec impatience la Conférence Sud-Sud sur la finance, le commerce et l'investissement qui devait se tenir à San José (Costa Rica), heureuse initiative qui arrivait à point nommé pour concilier encore davantage les vues et les positions du Groupe des 77 et de la Chine sur les questions dont l'Assemblée générale et autres instances multilatérales intéressées restaient saisies.

69. Les Ministres se sont engagés à poursuivre leur collaboration avec plus de cohérence et d'harmonie afin de renforcer la coordination et l'interaction entre les comités du Groupe des 77 et la Chine dans toutes les instances multilatérales compétentes. Ils sont déterminés à harmoniser leurs efforts, à travailler davantage de concert et à cimenter leur unité afin qu'une meilleure interaction s'instaure entre les pays en développement. C'est dans cet esprit qu'ils se sont engagés à poursuivre leur effort concerté pour contribuer à l'avènement d'un monde plus équitable, prospère et sûr où toutes les nations, petites ou grandes, faibles ou puissantes, partageraient les bienfaits de la paix, du développement et de la coopération.
